



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE SCHEMA DIRECTEUR
DES CANTONS DE GRIMAUD
ET DE SAINT-TROPEZ**

(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

Hôtel de ville
83120 SAINTE-MAXIME

Tel : 04.94.79.42.93

Fax : 04.94.96.79.74

COMITE SYNDICAL

5 MARS 2004

PROCES VERBAL

Etaients présents :

Monsieur Jean Michel COUVE, Président, Député Maire de SAINT TROPEZ
Monsieur Bernard ROLLAND, Maire de SAINTE MAXIME
Monsieur Jacques SENEQUIER, Maire de COGOLIN
Monsieur Alain BENEDETTO, Maire de GRIMAUD
Monsieur Roland BRUNO, Maire de RAMATUELLE
Monsieur Louis FOUCHER, Maire de CAVALAIRE SUR MER
Monsieur André WERPIN, Maire de LA GARDE FREINET
Monsieur Joseph DESDERI, Maire de GASSIN
Madame Florence LANLIARD, Maire de LE PLAN DE LA TOUR
Madame Anne Marie COUMARIANOS, Maire de LE RAYOL CANADEL
Madame Sylvie BRISSAUD, Adjoint au maire de LA CROIX VALMER
Madame Dominique CASTELLINO, Adjoint au maire de LA GARDE FREINET
Monsieur François MATTON, Adjoint au maire de GASSIN
Monsieur Jacques MANSIAUX, Adjoint au maire de LE RAYOL CANADEL
Monsieur Roger MUNOS, Adjoint au maire de CAVALAIRE SUR MER
Monsieur Michel SUDER, Adjoint au maire de SAINTE MAXIME

Secrétaire de séance :

Monsieur François MATTON

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 h 30 et donne la parole à monsieur Jean Paul LLAVADOR.

1 – REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2003 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2004 :

Vu l'arrêt provisoire des comptes visé par monsieur le Trésorier Principal de GRIMAUD qui fait apparaître :

* un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de :	51 997.40 € ;
* un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de :	7 563.08 € ;
* un solde des restes à réaliser de fonctionnement déficitaire de :	34 335.37 € ;

il est proposé au comité syndical :

- d'inscrire au budget primitif, en dépense d'investissement, au compte 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 7 564 € ;
- d'inscrire en recette d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 7 564 € ;
- d'inscrire en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 44 433 €.

2 – CONTRIBUTION DES COMMUNES :

Il est demandé au comité syndical de fixer la participation des douze communes intégrées dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale aux recettes de fonctionnement du syndicat ainsi qu'il suit :

COMMUNE	MONTANT
CAVALAIRE SUR MER	8 812
COGOLIN	11 455
LA CROIX VALMER	4 236
LA GARDE FREINET	1 938
GASSIN	3 430
GRIMAUD	6 232
LA MOLE	982
LE PLAN DE LA TOUR	2 666
RAMATUELLE	3 936
LE RAYOL CANADEL	1 237
SAINTE MAXIME	18 140
SAIN TROPEZ	11 936
TOTAL	75 000

3 – BUDGET PRIMITIF 2004 :

Il est demandé au comité syndical d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2004 dont la balance s'établit comme suit, en dépenses et recettes :

SECTIONS	Opérations d'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté – affectation	cumul
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 800.00		7 564.00	9 364.00
Recettes	1 800.00		7 564.00	9 364.00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	85 097.63	34 335.37		119 433.00
Recettes	75 000.00		44 433.00	119 433.00

Monsieur Jean Paul LLAVADOR donne lecture d'une fiche synthétique explicative rappelant l'exécution du budget 2003 et les hypothèses budgétaires 2004 issues du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 décembre 2003.

La séance est reprise et,

Après une discussion relative à la participation des communes, dont les maires s'inquiètent de l'augmentation des cotisations aux syndicats auxquelles leurs communes adhèrent, il est décidé qu'une subvention sera sollicitée auprès des services de l'Etat et de ne faire contribuer les collectivités membres que pour un montant total de 37 500 €.

Le budget modifié sera donc proposé à l'approbation du comité syndical le 26 mars prochain.